

N° 18

Séance du 18 novembre 2025

**COMITÉ SYNDICAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

TARIFS DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DU CONSERVATOIRE

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures dans les locaux de la mairie de Petit-Couronne, sous la présidence de Madame Julie Lesage.

Étaient présents : Mmes Julie Lesage (présidente), Mme Hélène Pelli (titulaire), Dieynaba Diallo (titulaire)
MM. Joël Bigot (titulaire), Michel Cantais (vice-président), Bruno Courtois (titulaire), Laurent Turquer (titulaire),

Était excusée : Mme Bernadette Gruel (vice-présidente)

La séance est ouverte à 17 h 10, M. Turquer est nommé secrétaire de séance.

Considérant la nécessité de fixer les tarifs de location des salles du Conservatoire pour les besoins d'organismes, associations, partenaires institutionnels et particuliers ;

Considérant que ces tarifs doivent permettre une participation équitable aux frais de fonctionnement de l'équipement tout en favorisant l'accès à la culture et la pratique artistique ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Présidente,

1 - Décide d'approuver la grille tarifaire de location des salles du Conservatoire de Musique et de Danse, à compter du 1er décembre 2025 :

Forfaits	Hors vacances scolaires	vacances scolaires
Forfait demi-journée en semaine	160 €	185 €
Forfait journée en semaine	200 €	230 €
Forfait demi-journée dimanche	190 €	215 €
Forfait dimanche	250 €	285 €
Forfait week-end	350 €	400 €

Le samedi est considéré comme une journée de la semaine

Ces tarifs comprennent, l'ouverture, l'accueil, la permanence et les frais d'entretien et les fluides.

2 - De conditionner toute réservation à la signature d'une convention précisant les modalités d'utilisation, de sécurité, d'assurance, ainsi que les responsabilités du locataire.

3 - De verser une caution d'un montant forfaitaire de 500 euros.

4 - De préciser que les associations support de projets pédagogiques peuvent bénéficier d'une mise à disposition gratuite, sous réserve de l'accord des villes de Grand-Couronne et Petit-Couronne.

5 - D'autoriser Madame la Présidente à signer toute pièce administrative relative à la présente décision.

Adopte à l'unanimité des présents à 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Julie Lesage